

Clariane France signe la charte d'engagement du Collectif de lutte contre la dénutrition

Ce lundi 8 juillet 2024, Clariane France a signé la charte d'engagement du Collectif de Lutte contre la dénutrition en présence du Professeur Agathe Raynaud-Simon, présidente de l'association et chef du département de gériatrie, Hôpital Bichat AP-HP, de Nicolas Mérigot, directeur général Clariane France et du Docteur Fariba Kabirian, directrice médicale Clariane France.

En adhérant au Collectif, Clariane France confirme que la lutte contre la dénutrition est au cœur de ses priorités ; et s'engage à respecter les points de la convention. Parmi eux :

- Sensibiliser le grand public et les professionnels aux enjeux de la dénutrition.
- Communiquer sur les bonnes pratiques et contribuer à la prévention et à la lutte contre la dénutrition.
- Faire et transmettre le bilan des actions de lutte contre la dénutrition.
- Soutenir le collectif de lutte contre la dénutrition.

A leur entrée en maison de retraite, 30 % des personnes âgées sont en effet en état de dénutrition. Par conséquent, prévenir et repérer rapidement cette pathologie est un enjeu primordial au quotidien pour l'ensemble des soignants du groupe.

Dans cette lutte contre la dénutrition, Clariane France a fait de l'alimentation un pilier central de son accompagnement et de ses soins aux personnes fragiles.

Dans ce cadre, Clariane France organisera le 17 octobre 2024 la finale du Concours des Plaisirs de la Table qui met à l'honneur une restauration de qualité et de plaisir. Créé en 2016, ce concours célèbre les équipes engagées et rappelle l'importance du plaisir dans l'assiette et du rôle de la convivialité dans le retour à l'équilibre nutritionnel ; la santé et le plaisir étant indissociables.

Par ailleurs, Clariane France relaiera l'opération Cuisines ouvertes du Collectif organisée lors de la semaine de la lutte contre la dénutrition qui se déroulera du 12 au 19 novembre 2024. Cette initiative a pour objectif de valoriser les métiers de la restauration qui sont au cœur de la vie des établissements en impliquant les équipes, les résidents et les familles.

« En tant qu'enquêteur à mission, c'est une évidence pour Clariane France de rejoindre le Collectif de lutte contre la dénutrition. En signant cette charte, nous nous engageons à poursuivre nos efforts sur la prévention, le repérage et la prise en charge de la maladie, mais également à soutenir les opérations du Collectif », explique Nicolas Mérigot.

« La dénutrition touche plus de 2 millions de personnes en France. Le Collectif de lutte contre la dénutrition a vocation à sensibiliser le grand public et les professionnels de santé sur cette maladie. Si la dénutrition est identifiée et soignée à temps, elle est

réversible. Les personnes âgées institutionnalisées et hospitalisées représentent une population particulièrement fragile, mais il est possible d'améliorer la prise des repas par une alimentation savoureuse, dense en énergie et en protéines, adaptée à la personne. L'engagement de l'ensemble des équipes permettra un soutien nutritionnel efficace », affirme le Professeur Agathe Raynaud-Simon.

« La dénutrition est une maladie fréquente chez les personnes âgées mais aussi chez les patients atteints de pathologies chroniques. Elle aggrave le pronostic des pathologies associées. Il est donc indispensable de la prévenir, de la dépister et de la prendre en soin rapidement et efficacement. Clariane France s'associe chaque année aux actions du Collectif de lutte contre la dénutrition, afin de sensibiliser l'ensemble de ses collaborateurs, ainsi que les patients, les résidents et leurs proches aux enjeux liés à cette maladie », déclare le Docteur Fariba Kabirian.

À propos de Clariane

Clariane est la première communauté européenne de soin dans les moments de fragilité. Elle est présente dans six pays : Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie et Pays-Bas.

Avec leurs différentes expertises, les 60 000 collaborateurs du Groupe travaillent chaque année au service de près de 900 000 personnes accompagnées et soignées dans trois grands domaines d'activités : les maisons de retraite médicalisées (Korian, Seniors Residencias...), les établissements et services de santé spécialisés (Inicea, Ita, Grupo 5, Lebenswert...) ainsi que les domiciles et habitats partagés (Petits-fils, Ages et Vie...).

Clariane est devenue en juin 2023 société à mission et a inscrit dans ses statuts une nouvelle raison d'être, commune à toutes ses activités : « Prendre soin de l'humanité de chacun dans les moments de fragilité ».
